

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

UNION GÉNÉRALE DES VITICULTEURS POUR L'AOC COGNAC



RÉSERVÉ À L'UGVC

n° adh. : date :

N° CVI (10 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (une adhésion par CVI)

SIRET (14 chiffres) : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Cru du siège de l'exploitation : GC PC BORD FB BBO

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Société :

Adresse du siège de l'exploitation :

CP : Ville :

Tél. : Port :

Email :

Je m'abonne à la newsletter de l'UGVC

Chaque vendredi, recevez l'essentiel de l'actualité de l'UGVC dans votre boîte mail.

ADHÉSION 2025

JE CALCULE LE MONTANT DE MON ADHÉSION TTC

A	Nb hectares Cognac ha x 13.20 € Le nombre d'hectares doit être précis (pas d'arrondi) et doit correspondre à votre dernière déclaration de récolte.	= €
B	Abonnement UgniC (11 numéros/an) en option <input type="checkbox"/>		36 €
C	Plateforme d'achats groupés Grouper-viti Cognac en option <input type="checkbox"/>		18 €
SOUS-TOTAL TTC (A+B+C) NE PAS ARRONDIR		 €
Cotisation forfaitaire obligatoire		+	20 €
TOTAL TTC (sous-total + cotisation forfaitaire obligatoire)		 €

RÈGLEMENT

JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT

<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'UGVC et à envoyer accompagné du présent bulletin.	N° de chèque :
<input type="checkbox"/> Virement bancaire (IBAN FR76 1240 6001 0954 9422 2290 883 - Code BIC AGRIFRPP824) Pensez à préciser le nom de l'exploitation lors du virement et à envoyer le présent bulletin.	Date :
<input type="checkbox"/> Paiement en ligne par CB sur www.ugvc.fr	 SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURISÉ Privilégiez l'adhésion en ligne

BULLETIN À ENVOYER À : UGVC, LA ROCHE PLATE, 27 ROUTE DE LA GRUE, 16130 GENSAC-LA-PALLUE

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2025. L'UGVC est assujettie à la TVA (excepté pour la cotisation forfaitaire) depuis le 1er janvier 2017.

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement dans le cadre de l'adhésion. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et pour exercer vos droits, reportez-vous à la Politique de protection des données des adhérents disponible sur www.ugvc.fr.

SERVICES & ACCOMPAGNEMENT

TARIFS HT EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2025



COMPRIS DANS VOTRE ADHÉSION

Demande d'autorisations de replantation & replantation anticipée	GRATUIT
Demande de plantations nouvelles	GRATUIT
Déclaration d'arrachage et de plantation sur PARCEL	GRATUIT
Déclaration de modification de structure sur PARCEL	GRATUIT
Demande de paiement des dossiers ZNT/plan de relance	GRATUIT
Déclaration de transfert FranceAgriMer	GRATUIT
Guide du Viticulteur Cognac	GRATUIT

SELON VOS BESOINS (TARIFS HT)

AIDES À LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE – PLAN COLLECTIF OU INDIVIDUEL (1)

Frais de dossier	100 €
Montant par ha restructuré	50 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – ACHAT MATÉRIEL

– jusqu'à 40 000 €	200 €
– de 40 001 € à 80 000 €	300 €
– de 80 001 € à 120 000 €	400 €
– au-delà de 120 001 €	500 €
– demande de paiement (si dossier d'aides non déposé par l'UGVC)	200 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS VITI-VINICOLES FRANCEAGRIMER – CONSTRUCTION/RÉNOVATION

– jusqu'à 100 000 €	600 €
– de 100 001 € à 200 000 €	700 €
– de 200 001 € à 300 000 €	800 €
– au-delà de 300 001 €	900 €
– demande de paiement (si dossier d'aides non déposé par l'UGVC)	200 €

AIDES AUX INVESTISSEMENTS AUTRES

Frais de dossier	200 €
------------------	-------

DEMANDE DE REMBOURSEMENT TIC (tarifs €/année de consommation)

GNR	25 €
GAZ PROPANE	50 €
GAZ NATUREL	100 €

PLATFORME D'ACHATS GROUPÉS (TARIFS HT)

Souscription (2)	15 €
------------------	------

(1) Dans le cadre de sa délégation de structure porteuse, l'accompagnement sur les dossiers PCR est ouvert aux non-adhérents UGVC selon la tarification suivante : 250 € de frais de dossier + 50 €/ha restructuré en plantation. Aucune aide ne sera apportée sur les dossiers d'aides à la restructuration individuelle en cas de non-adhésion.

(2) Le service est strictement réservé aux adhérents UGVC. La cotisation au service peut se faire via le formulaire d'adhésion à l'UGVC ou à tout moment de l'année. Quelque soit la date de souscription, l'adhésion n'est valable que pour l'année en cours soit jusqu'au 31 décembre 2025.

DÉFENDRE - ACCOMPAGNER - REPRÉSENTER - PROMOUVOIR